



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 21
Procurations : 02

Séance du 3 juillet 2026

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Jérémy OHLMANN, Maire**

Présents : MM. Béatrice TREIL, Michel URBAN, Sabrina RITTER, Eric MASSON, Barbara SERE, Julien LAVEN, Myriam BILDSTEIN, Nathalie BOUTINAUD, Virginie COCHE, Sophie CONRAD, Olivier FURST, Bénédicte GOBERT, Yoan HEITZ, Jean-Yves JUNGGER, Valentin KIEFFER, Mélissa LAGEL, Prazérès MACHADO, Pascale MEYER, Guillaume MORET, Frédéric MULLER

Membres absents excusés :

M. Yves OHLMANN	ayant donné procuration de vote	à M. Julien LAVEN
M. Bertrand LENHARDT	« «	à M. Guillaume MORET.

ORDRE DU JOUR

5. Désignation du secrétaire de séance
6. Approbation du compte-rendu du 5 juin 2026
7. Communications diverses
8. Droits de préemption urbain
5. Ecole élémentaire : avenants
6. Commission communale : Plan communal de sauvegarde
7. CCBZ : désignation de deux élus à siéger dans la commission du plan intercommunal de sauvegarde
8. Association Foncière :
 - ▶ renouvellement des membres
 - ▶ demande de subvention dans le cadre du réaménagement foncier/travaux connexes
9. ~~Service de Gestion Comptable : admission en non-valeur :~~ **point retiré**
10. Rapports annuels 2025 :
 - ▶ Electricité de Strasbourg
 - ▶ R-GDS
 - ▶ SDEA/eau et assainissement
 - ▶ CCBZ/gestion des déchets

Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose Mme Bénédicte GOBERT, Conseillère Municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu du 5 juin 2026

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

3. Communications diverses

Jérémy OHLMANN

27/05	Réunion du Comité directeur du SMITOM à Schweighouse sur Moder
29/05	Commission locale « <i>grand cycle de l'eau</i> » du SDEA Réunion des élus de la circonscription avec le député Vincent Thiébaut et le DASEN au sujet de la carte scolaire
30/05	Rendez-vous avec le Major Holdry de la brigade de gendarmerie de Brumath
31/05	Marché aux puces organisé par le Pétanque Club de la Zorn
03/06	Réunion de l'amicale des maires du canton de Brumath
04/06	Réunion sur l'extension de la microzone d'activités
05/06	Rendez-vous avec M. Thierry Keiffer, directeur de l'école élémentaire Commission Communale des Impôts Directs Séance du conseil municipal Réunion de l'Association Foncière
06/06	Assemblée Générale de l'association AES Alsace Soirée festive organisée par Elsass Roller
07/06	Concert de fin d'année de l'école de musique intercommunale
09/06	Rendez-vous avec Mme Emilie Hoenen, directrice de l'école maternelle
10/06	Rencontre des maires avec le député Vincent Thiébaut
11/06	Rendez-vous avec M. Yves Bourgois, conseiller aux décideurs locaux
12/06	Assemblée Générale du club d'haltérophilie et de musculation
15/06	Inauguration de l'aire de camping-cars de la CCBZ
16/06	Soirée « <i>coupe du monde</i> » organisée par le Comité de fêtes
17/06	Rendez-vous avec Mme Mélanie Bienfait, présidente de l'ABAMA Assemblée Générale de la maison d'accueil « <i>La Solidarité</i> » à Hoerd
19/06	Kermesse des écoles
20/06	Réunion du comité syndical du PETR d'Alsace du Nord Conférence des maires de l'Alsace du Nord
21/06	Fête de la musique organisée par l'Amicale classe 1985
22/06	Séance du Conseil communautaire de la CCBZ
23/06	Commission locale « <i>grand cycle de l'eau</i> » du SDEA Conseil d'école élémentaire
24/06	Commission « <i>communication et numérique</i> »
25/06	Réunion de l'Office Public pour la Langue Régionale d'Alsace (OPLA)
26/06	Cérémonie de fin de scolarité primaire pour les CM2

27/06 Soirée « sanglier à la broche » organisée par l'AAPPMA
 01/07 Rendez-vous avec l'association de chasse *Glaswinckel*
 03/07 Commission « finances »

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE
LE 23/05/2026 ET LE 03/07/2026

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 26 R0002	M. LOSER Maxime 10 rue de l'Arche 67170 GEUDERTHEIM	10 rue de l'Arche	Division d'une maison individuelle en 3 logements.	19/06/2026
PC 067 156 26 R0003	M. WENDLING Philippe 2 rue des Tournesols 67170 GEUDERTHEIM	2 rue des Tournesols	Garage avec préau attenant, démolition de l'abri de jardin.	19/06/2026

Agenda :

08/07/2026 Open air des Séniors à partir de 17h
 14/07/2026 Fête Nationale à 11h
 08au10/08/26 Festivités du messti
 04/09/2026 Réunion du Conseil Municipal

Éric MASSON

10+11/07/2026 Distribution du bulletin municipal n°70.

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs	Prix fixé
01	M. et Mme FAVER Robert 3 rue des Pommiers 67170 GEUDERTHEIM	3 rue des Pommiers	Section 41 – 459	6,49 ares	M. KIFFER Thibaut et Mme ERB BREMBOR Mélina 10 A rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	276 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** prend acte** des déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

5. Ecole élémentaire : avenants

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Sociétés retenues	N° Lot	Dénomination du lot	Montant H.T initial.	Pourquoi ?	Avenant H.T.	Cumul H.T.
LEON	01	Installation de chantier-curage-démolition structurelle -gros-oeuvre	218 210,69 € 195 931,88 € 191 044,86 €			218 210,69 €
KLEINCLAUS	02	Charpente-MOB-bardage	102 401,31 € 54 143,05 € 50 373,05 €			102 401,31 €
BILZ CHARLES	03	Etanchéité-couverture	124 384,81 €			124 384,81 €
ALU HOME	04	Menuiseries extérieures bois/alu-métallerie	146 282,84 € 141 911,25 € 128 276,85 €			146 282,84 €
LABEAUNE JMC	05	Sanitaire-assainissement	71 121,33 € 58 330,08 € 57 528,37 €	Décision du 22 mai 2026 – à répartir entre les lots 5 et 6 Moins value – point 3.3.1.1. capacité 30 l Ajout point d'eau classe 4 et 8	- 12 791,25 € + 2 252,71 €	60 582,79 €
LABEAUNE JMC	06	Chauffage-ventilation-climatisation	101 625,86 € 88 590,55 €	Remplacement de 19 radiateurs (classes 4+ 8+wc femme+hall d'accueil, salle/maîtres+direction Réseau de chauffage classe 8 Dépose définitive climatisation extérieure	+ 10 538,54 €	112 164,40 €
Electricité Générale KLEIN Patrick	07	Electricité-éclairage	114 921,45 € 107 470,45 € 105 068,25 €			114 921,45 €
GEISTEL	08	Cloison-faux plafond-doublage	128 374,20 € 120 236,10 € 118 189,60 € 111 500,00 €			128 374,20 €
SARLAT et Compagnie	09	Menuiseries intérieures-agencement	113 163,00 € 111 148,00 € 106 317,00 €			113 163,00 €
DIPOL	10	Chape-carrelage-faïence	27 800,00 € 25 000,00 €			27 800,00 €
JUNGER Fils	11	Sols souples <i>Linoleum</i>	40 567,00 € 25 587,00 €			40 567,00 €
J2P Renov Déco	12	Peintures extérieures et intérieures-nettoyage	74 322,25 € 66 513,25 € 59 555,20 €			74 322,25 €
ARTERE	13	Aménagements extérieurs	56 205,50 €			56 205,50 €
TOTAL H.T.			1 319 380,24 €		0,00 €	1 319 380,24 €

- la Commune de Geudertheim mène actuellement la seconde phase des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, au droit de l'ancienne maternelle

- la réhabilitation de ce bâti ancien a révélé, au cours du chantier, plusieurs contraintes non identifiées en phase étude et la nécessité de travaux complémentaires indispensables à la bonne exécution et à la cohérence globale du chantier.

Aussi, il est nécessaire de valider des avenants au marché initial pour les lots suivants :

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires des marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **approuve** l'exposé de M. le Maire

* **autorise M. le Maire** à signer les avenants au marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'école élémentaire

* **dit que** les crédits seront prévus au budget primitif – exercice 2026 et suivants si besoin.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Commission communale : Plan communal de sauvegarde

Le Conseil Municipal,

VU les élections municipales de mars 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2026 créant les commissions communales pour permettre une bonne gestion de la Commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rajouter la commission communale statuant sur le Plan Communal de Sauvegarde,

* **émet un avis favorable** à la mise en place de commission communale lié au renouvellement du Plan Communal de Sauvegarde,

* **dit que** cette commission communale sera composée de sept membres élus, M. le Maire étant membre de droit, à savoir :

MM.

Eric MASSON
Jean-Yves JUNGHER
Frédéric MULLER
Mélissa LAGEL

Virginie COCHE
Béatrice TREIL
Michel URBAN

ADOpte A L'UNANIMITE

7. CCBZ : désignation de deux élus à siéger dans la commission du plan intercommunal de sauvegarde

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « loi Matras » a instauré l'obligation pour les EPCI de se doter d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Cette obligation devra être satisfaite au plus tard le 26 novembre 2026.

Une première phase de travail a été engagée afin d'analyser les Plans Communaux de Saugegarde (PCS) existants et d'identifier les modalités de mutualisation pouvant être intégrées au futur dispositif intercommunal. Cette analyse a toutefois mis en évidence des niveaux de complétudes variables selon les communes membres. Aussi, avec les élections municipales de mars dernier, l'ensemble des PCS nécessitent une mise à jour afin de disposer d'une base de travail fiable et opérationnelle.

Afin de relancer la démarche et de respecter in fine l'échéance réglementaire d'approbation du PICS d'ici le 26 novembre 2026, il est proposé que chaque commune désigne deux élus qui seront les interlocuteurs privilégiés de la Communauté de Communes sur ces questions. Une réunion de travail sera organisée afin de présenter les obligations réglementaires, les attentes liées à l'élaboration du PICS et le calendrier prévisionnel de la démarche.

Cette phase préparatoire sera également mise à profit pour réaliser un inventaire harmonisé des moyens mobilisables sur le territoire : véhicules, engins, matériels techniques, équipement de signalisation, groupes électrogènes, moyens de pompage, locaux d'accueil, ressources humaines spécifiques ou tout autre moyen susceptible d'être engagé en situation de crise. L'objectif est de constituer à l'échelle intercommunale un outil de mutualisation opérationnel permettant une mobilisation rapide et coordonnée des ressources disponibles sur l'ensemble du territoire.

Il est demandé à chaque commune de désigner deux élus amenés à siéger dans la commission PICS.

Il est proposé : MM.

- 1. Eric MASSON**
- 2. Frédéric MULLER.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

** accepte* la proposition notée ci-dessus *et désigne* MM. Eric MASSON et Frédéric MULLER pour siéger dans la commission PICS de la Communauté des Communes de la Basse Zorn.

ADOpte A L'UNANIMITE

8a. Association Foncière : renouvellement des membres

M. le Maire informe que la Chambre d'Agriculture d'Alsace, conformément aux dispositions de l'article R 133-3 du Code Rural, a procédé dans la Commune de Geudertheim à l'établissement de la liste de candidatures en vue du renouvellement des membres du Bureau de l'Association Foncière Communale.

Règle générale :

Le bureau d'une association foncière, désigné pour 6 ans, est constitué par :

- le maire ou un conseiller désigné par lui
- 6 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement désignés pour moitié par la Chambre d'Agriculture et pour moitié par le conseil municipal
- 4 suppléants désignés pour moitié par la Chambre d'Agriculture et pour moitié par le conseil Municipal

M. le Maire informe que la Chambre d'Agriculture Alsace a déjà désigné les personnes suivantes :

" Titulaires " 3 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Steve CONRAD
	Didier HENCHES
	Christian FESSMANN
" Suppléants " 2 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Thomas CONRAD
	Bernard LOSER

Puis, M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à désigner :

* 3 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement « *titulaires* »

* 2 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement « *suppléants* ».

Il propose les personnes suivantes :

" Titulaires " 3 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Fabien SUSS
	Yoan HEITZ
	Michel URBAN
" Suppléants " 2 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Virginie COCHE
	Stéphane SCHWARZ

remplissant les conditions à siéger au bureau de l'Association Foncière de Geudertheim.

Il est procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 23

la majorité requise est de 12 voix.

Ont obtenu :

" Titulaires " 3 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Fabien SUSS	23 voix
	Yoan HEITZ	23 voix
	Michel URBAN	23 voix
" Suppléants " 2 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Virginie COCHE	23 voix
	Stéphane SCHWARZ	23 voix

Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

Fabien SUSS	17a, Rue Hornwerck
Yoan HEITZ	30, Rue de l'Arche
Michel URBAN	37, Rue Hornwerck

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

Virginie COCHE	2, Rue de l'Industrie
Stéphane SCHWARZ	3, Impasse Jacques

Le nouveau bureau de l'Association Foncière de Geudertheim sera constitué des personnes suivantes :

- désignées par la Chambre d'Agriculture Alsace :

" Titulaires " 3 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Steve CONRAD
	Didier HENCHES
	Christian FESSMANN
" Suppléants " 2 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Thomas CONRAD
	Bernard LOSER

- élues par le Conseil Municipal :

" Titulaires " 3 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Fabien SUSS
	Yoan HEITZ
	Michel URBAN
" Suppléants " 2 propriétaire de biens fonciers non bâtis	Virginie COCHE
	Stéphane SCHWARZ

8b. Association Foncière :
demande de subvention dans le cadre du réaménagement
foncier/travaux connexes

M. le Maire expose la situation :

Le réaménagement foncier lié au Contournement Ouest de Strasbourg arrive à son terme. Il reste désormais à réaliser les travaux connexes de remembrement ainsi que les mesures de compensation environnementale, dont la maîtrise d'ouvrage incombe à l'Association Foncière de Geudertheim.

Le coût prévisionnel de ces opérations s'élève à **684 521 € HT** (440 722,50 € HT en tranche ferme et 243 798,50 € HT en tranche conditionnelle). Ce montant est très largement supérieur

à l'enveloppe de **369 720 € HT** allouée par le concessionnaire SOCOS, ce qui laisse apparaître un besoin de financement important.

Au-delà de leur vocation agricole, ces travaux présentent un réel intérêt pour la commune et l'ensemble de ses habitants. Les nouveaux chemins contribueront à améliorer les conditions d'exploitation agricole, tout en offrant aux propriétaires fonciers et aux promeneurs un réseau de circulation plus fonctionnel, plus sûr et de meilleure qualité.

Par ailleurs, le périmètre des travaux comprend également de nombreux chemins ruraux relevant de la compétence communale, l'Association Foncière n'ayant compétence que sur les chemins d'exploitation. Enfin, plusieurs mesures de compensation environnementale participeront à la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boue, contribuant ainsi à une meilleure protection des voiries et des habitations de la commune.

Compte tenu de ces bénéfices directs pour le patrimoine communal et l'intérêt général, l'Association Foncière sollicite l'attribution d'une **subvention d'équipement exceptionnelle** de la commune afin de contribuer au financement de ces travaux.

M. le Maire propose une subvention d'équipement exceptionnelle à l'Association Foncière de Geudertheim d'un montant équivalent au prix des travaux de la tranche conditionnelle réalisés sur les chemins ruraux à concurrence de 140 000€ HT, soit 168 000€ TTC et précise que la Commission des finances réunie le 3 juillet 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **décide** d'attribuer une subvention d'équipement exceptionnelle à l'Association Foncière de Geudertheim d'un montant équivalent au prix des travaux de la tranche conditionnelle réalisés sur les chemins ruraux à concurrence de 140 000€ HT, soit 168 000€ TTC

* **décide** le transfert de crédits – budget 2026 :

chapitre – article	montant
204158 subventions d'équipement versées - autres groupements et collectivités à statut particulier	+ 168 000 €
21318 constructions - autres bâtiments publics	- 168 000 €

**ADOpte avec 19 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION**

MM. Yoan HEITZ, Jérémy OHLMANN et Michel URBAN, membres de l'Association Foncière ont quitté la salle et n'ont ni participé aux débats, ni aux votes.

9a. Rapports annuels 2025 :

► Electricité de Strasbourg

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu d'activités annuel 2025 d'Electricité de Strasbourg.

Le compte-rendu d'activités annuel 2025 est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et a été également transmis aux conseillers municipaux par courriel au format PDF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

** prend acte* du compte-rendu d'activité annuel 2025 d'Electricité de Strasbourg.

9b. Rapports annuels 2025 :

► R-GDS

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu d'activités annuel 2025 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

Le compte-rendu d'activités annuel 2025 est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et a été également transmis aux conseillers municipaux par courriel au format PDF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

** prend acte* du compte-rendu d'activité annuel 2025 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

9c. Rapports annuels 2025 :

► SDEA/eau et assainissement

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 18 mai 2026.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 18 mai 2026,

après avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

9d. Rapports annuels 2025 :

► CCBZ/gestion des déchets

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 22 juin 2026.

Le rapport annuel est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public du traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 22 juin 2026,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères.

10. Service de Gestion Comptable : admission en non valeur

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera examiné lors d'une séance ultérieure.

Le secrétaire

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 3 juillet 2026
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 21
Procurations : 02

Séance du 3 juillet 2026

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur JérémY OHLMANN, Maire**

Présents : MM. Béatrice TREIL, Michel URBAN, Sabrina RITTER, Eric MASSON, Barbara SERE, Julien LAVEN, Myriam BILDSTEIN, Nathalie BOUTINAUD, Virginie COCHE, Sophie CONRAD, Olivier FURST, Bénédicte GOBERT, Yoan HEITZ, Jean-Yves JUNGGER, Valentin KIEFFER, Mélissa LAGEL, Prazérès MACHADO, Pascale MEYER, Guillaume MORET, Frédéric MULLER

Membres absents excusés :

M. Yves OHLMANN	ayant donné procuration de vote	à M. Julien LAVEN
M. Bertrand LENHARDT	« «	à M. Guillaume MORET.

Divers

Suite aux événements de fortes chaleurs, diverses mesures ont été prises dans les écoles, périscolaires, services communaux. Des contacts téléphoniques et directs ont également été pris auprès de personnes fragiles et isolées.

Des fouilles archéologiques ont eu lieu en avril sur le site de l'AFUA die BINN
Dernièrement, la Commission « *Communication* » a lancé la page *Instagram* de la Commune.

Le Comité des fêtes compte organiser une soirée à l'occasion des 1/4 de finale de la coupe du monde si la France est qualifiée.

Les élus seront sollicités fin août pour la distribution du bulletin intercommunal qui comportera plusieurs informations sur des activités proposées à la rentrée.

La sève de bouleaux a permis d'encaisser la somme de 6 630 euros.

Les élus sont invités à s'inscrire sur la plate-forme « *formations/DIF* » en vue des formations à venir.

M. Thibaud DEBONN de la société Territoire Plus, nous a accompagné lors de la révision du PLU et propose une réunion/information portant sur le plan local d'urbanisme. Une date sera trouvée en septembre 2026.

Le recensement des habitants de Geudertheim se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Le secrétaire



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 3 juillet 2026
Le Maire